RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 24 JUIL. 1980

approuvant l'inscription à l'inventaire du bâtiment n° 125, parcelle n° 10243, sis sur la commune de Meyrin

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire du bâtiment n° 125, sis sur la parcelle n° 10243, feuille n° 2 du cadastre de la commune de Meyrin, inscrite au registre foncier au nom de Monsieur Hans dit Jean STALDER;

vu les observations du propriétaire du 15 décembre 1979;

vu le préavis de la commune du 28 avril 1980;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 2 juin 1980;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment n° 125, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Jaques VERNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours, à compter de sa notification.

322. yk

7.392

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

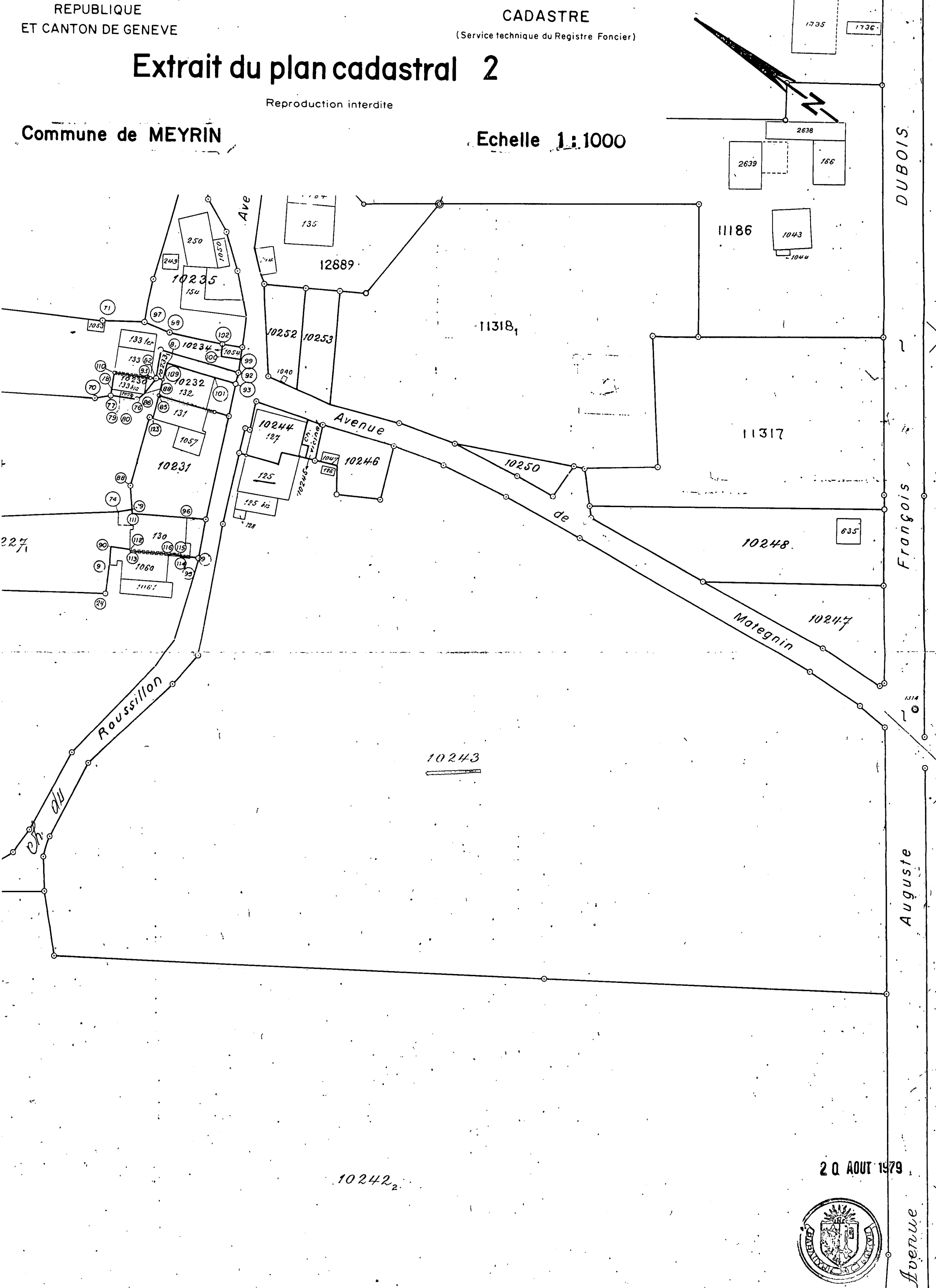
CADASTRE
(Service technique du Registre Foncier)

Extrait du plan cadastral 2

Reproduction interdite

Commune de MEYRIN

Echelle 1 : 1000



20 AOUT 1979